





















LETTRE D'ENGAGEMENT DES FINANCEURS DE l'APPEL A PROJET « VIE ETUDIANTE ET DE CAMPUS » FAISANT OFFICE DE CONVENTION

À l'attention des signataires de la présente lettre

À Toulouse, le 30 mai 2022

Réf: PR/DL/2022-01

Dossier suivi par : Dominique Lawrence Assistante administrative au SVE/DFVE dominique.lawrence@univ-toulouse.fr

Objet : Appel à projets « Vie étudiante et de campus » (projets multi-partenariaux d'amélioration de la vie étudiante dans les Villes Universitaires d'Equilibre - VUE)

Madame, Monsieur,

Conscients de la nécessité d'agir pour mieux répondre aux besoins des étudiants qui étudient et vivent en dehors de la métropole toulousaine, l'UFTMiP (soutenue par la Région Occitanie), le Crous Toulouse-Occitanie et les établissements d'enseignement supérieur ont lancé un appel à projets conjoint afin de renforcer des actions ambitieuses dans les villes universitaires d'équilibre (VUE) en complément de celles déjà menées par les acteurs (universités / écoles, collectivités, associations) des territoires.

La commission faisant office de jury de l'appel à projets, réunie le 24 février 2022, a émis un avis favorable au financement de votre projet, validé par le Conseil d'administration de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées, la commission Contribution de vie étudiante et de campus (CVEC) du Crous de Toulouse-Occitanie et les instances ayant la gestion de la CVEC des établissements impliqués (voir répartition des montants dans l'annexe).

En contrepartie de ce soutien financier, il vous est demandé d'informer les financeurs de toute modification d'importance dans le déroulement du projet et de communiquer des bilans, à mi-réalisation, et en fin d'opération. Vous trouverez en annexe les informations liées à votre projet ainsi qu'une maquette, pour les bilans intermédiaire et final.

Dès lors que les conditions d'utilisation de la subvention ne sont pas respectées ou que la subvention n'a pas été employée, les financeurs sollicités dans le cadre de l'appel à projet se réservent le droit de suspendre le versement de la subvention, de remettre en cause son montant ou d'exiger, sous forme de titre exécutoire ou de déclaration de créance, le remboursement total ou partiel des sommes versées.

Enfin, nous vous remercions d'être attentifs à la visibilité des financeurs dans les supports de communication conçus pour promouvoir votre projet (plaquette, brochure, annonces presse, publications web...). Un bandeau-logos des partenaires financeurs vous sera envoyé par mail, à insérer dans toute communication autour du projet soutenu.

Nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de notre parfaite considération.

Philippe Raimbault Le Président de l'Université fédérale Toulouse Midi-Pyrénées Dominique Froment La Directrice générale du Crous de Toulouse-Occitanie

Université Toulouse 1 Capitole

Université Toulouse 2 Jean Jaurès Université Toulouse III Paul Sabatier

Institut National Universitaire Champollion Ecole Nationale d'Ingénieurs de Tarbes